



CPAM des Alpes-Maritimes

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE - Infos CE

COMPTE RENDU DE LA REUNION PLENIERE DU COMITE D'ENTREPRISE DU 28 FEVRIER 2019

Modalités d'accomplissement de la journée de solidarité

A défaut d'accord collectif, les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité sont définies par l'employeur, après consultation du Comité d'Entreprise. Lors de la réunion, il a été proposé aux élus de reconduire l'ensemble des modalités pratiques retenues en 2018.

Lors du vote, la CFDT s'est prononcée favorablement pour cette proposition.

Informations MFP Services

Au 1^{er} mars 2019 les assurés de la Mutualité Fonction Publique Services intègrent le régime général. La CNAM a demandé à la CPAM des Alpes Maritimes de traiter les courriers qui seraient encore envoyés vers les agences de la MPFS qui a arrêté ses traitements depuis le 18 février.

Compte tenu du volume que cela représente, la CNAM a estimé à trois mois le délai pour que les assurés intègrent le fait d'envoyer dorénavant les courriers à leur CPAM de rattachement. Durant ces trois mois, afin de pouvoir absorber la charge de travail supplémentaire que cela représente, un budget spécifique permettra de renforcer les effectifs de la PIFE par des CDD et des intérimaires.

Note de présentation MRS

Notre CPAM a été retenue pour expérimenter à compter du 11 mars 2019, en région PACA, la plateforme de service « Mes Remboursements Simplifiés » développée par la CPAM de Haute Garonne. Il s'agit d'une plateforme de service numérique permettant aux assurés de déclarer en ligne toute demande de remboursement liée à une prescription médicale de transport en véhicule personnel ou en commun.

Les résultats attendus portent sur :

- une diminution du taux de rejet,
- un impact financier sur les dépenses de transport par un basculement du mode de transport taxi/VSL vers le véhicule particulier,
- Une amélioration des conditions de travail des techniciens en charge de la liquidation en raison de la dématérialisation du circuit papier et de l'ergonomie de l'interface MRS.

Sous réserve de l'avis favorable du CHSCT, les élus ont approuvé à l'unanimité ce projet.

